

Conditions Générales de Vente

1° Détail des prestations :

L'entreprise AMPC DOM propose dans le cadre géographique de la région AIN :

Assistance

Installation et paramétrage de votre ordinateur. Sauvegarde de données. Création de réseau local avec fil /ou sans fil. Configuration de connexion Internet . Installation de logiciels adaptés aux besoins du client. Prestation d'installation Internet , Télévision. Initiation et perfectionnement à l'utilisation des services de

l'Internet (Navigation, Messagerie, Messagerie Instantanée, Visiophonie par Internet)

Dépannage

Maintenance des ordinateurs.
Maintenance des périphériques externes.
Protection du système d'exploitation.
Diagnostic de votre ordinateur suite à un dysfonctionnement.

Formation

Prise en main de l'ordinateur et de son environnement.
Formation : Groupe Individuelle

2° Modalités de paiement

Les modes de paiement acceptés sont : chèques bancaires, espèce. Lors de l'achat de forfait dépassant les 200 euros, facilité de paiement en deux fois par cheques encaissables à la commande et 1 mois après. Toute heure entamée sera facturée. Le point de départ de l'intervention étant spécifié sur le devis.

2 Bis : Le prix :

Le prix inscrit dans le devis s'entend des prestations détaillées majoré du prix des pièces de rechange sans que soit pris en compte les suppléments demandés par le client qui feront alors l'objet d'un avenant au présent devis.

3° Incident de paiement

Les sommes sont dues après diagnostic lorsque l'intervention à exécuter n'est pas immédiate. (nouveau rendez vous). Lors d'intervention immédiate le prix est du une fois celle ci réalisée. En cas d'incident de paiement, L'entreprise se réserve le droit d'user de tous moyens juridique afin de recouvrer les sommes dues après avoir formulé une lettre de relance et une mise en demeure restés infructueuses. Les sommes engagées pour le recouvrement des dettes seront mis a la charge du client débiteur (frais et dépens de justice, LRAR...). En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.

4° Responsabilité

L'entreprise AMPC DOM ne pourra être tenue responsable de la non exécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations (retard, non réalisation...) en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Il sera demandé au client de procéder à une sauvegarde des fichiers et autres contenus avant intervention du prestataire. A défaut l'entreprise ne saurait être tenue responsable de la perte de données ou autres suite à son intervention.

5° Droit de rétention et clause de réserve de propriété

L'entreprise pourra en cas de non paiement total des sommes dues exercer son droit de rétention sur le matériel qui lui aura été confié. De la même manière, le matériel vendu demeure la propriété de l'entreprise tant que le paiement n'est pas intervenu dans son intégralité.

6° Frais de garde

L'entreprise se réserve le droit de facturer un droit de garde sur le matériel confié et qui n'aurait pas été récupéré au bout d'une semaine après l'intervention. Ces frais de garde seront de 1 euro par jour. Au bout d'un an et un jour, le matériel appartiendra l'entreprise.

7° Confidentialité

L'entreprise AMPC DOM s'engage au plus profond respect de son obligation de loyauté contractuelle, notamment dans la non ingérence ainsi que le respect du secret professionnel et de la stricte confidentialité des informations relatives aux matériels et aux documents contenus sur ces derniers.

8° Autorisation permanente

AMPC DOM souhaite vous laisser le contrôle de vos informations personnelles. Conformément à la Loi sur l'Informatique et la Liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données qui vous concernent, en envoyant un email à ampcdom@orange.fr. De plus, ces données ne sauraient, en aucun cas, être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers personnes physiques ou morales. AMPC DOM n'est pas responsable de l'utilisation des données personnelles que vous aurez données directement à des sites partenaires.

9° Clause attributive de compétence

En cas de litige portant sur la conclusion ou l'exécution du présent contrat les parties conviennent qu'il sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bourg en Bresse.

10° Sous Traitance

AMPC DOM pourra avoir recours à tout sous-traitant de son choix dans le cadre de l'exécution des Services.